



INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL

Elisabeth DUEZ
Tél : 03 27 95 95 04
Fax : 03 27 92 98 64

Sofia CHICHI
Tél : 03.27.95.95.51
Fax : 03.27.92.98.64

HEURES D'OUVERTURE :

Lundi, Mercredi, Jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
Mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h

Hôtel de Ville – 1 rue Jules Ferry – 59552 Lambres-lez-Douai
www.lambreslezdouai.fr

Inscription à l'accueil de loisirs municipal

Placé sous la direction d'un responsable et d'animateurs, le centre fonctionne en juillet et en août chaque semaine du lundi au vendredi, exceptions faites des jours fériés.

Chaque matin, un accueil échelonné animé est proposé entre 8h 45 et 9h 15. Les enfants peuvent donc arriver au centre dans cet intervalle.

Le centre de juillet fonctionne de 8 h 45 à 12 h 15 et de 14 h à 17 h 15 pour les enfants scolarisés en maternelle en 2017/2018 (à partir de 4 ans) avec accueil à l'école maternelle Roger Salengro, Rue Jean Jaurès (☎ 07.87.25.10.65)

Pour les enfants scolarisés en école élémentaire en 2017/2018 (jusque 12 ans), l'accueil se fait de 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h à la base des centres de loisirs Rue Pasteur (☎ : 06.48.85.28.87).

En ce qui concerne le centre du mois d'août celui-ci fonctionne pour tous les enfants de 4 à 12 ans, de 8 h 45 à 12 h et 14 h à 17 h avec accueil à la base des centres de loisirs Rue Pasteur.

Un tract d'information est distribué dans les classes avant les vacances de printemps. Les dossiers d'inscription sont disponibles en mairie et sur le site internet de la ville dès fin avril. Ils sont à rendre en mairie au plus tard le 1er juin.

Si votre enfant est inscrit à un service périscolaire pour l'année en cours, une simple fiche d'inscription est à remplir. Sinon, afin d'établir votre dossier, il vous sera demandé, de vous munir :

- du carnet de santé de l'enfant
- du livret de famille
- en cas de séparation ou de divorce, une copie du jugement
- d'un justificatif de domicile
- de votre attestation CAF avec le N° d'allocataire

Informations particulières à l'accueil de loisirs:

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert prioritairement aux jeunes : lambrésiens ou scolarisés dans les écoles de la ville, de 4 ans révolus à 12 ans. Une structure d'accueil est mise en place dès 8 h précises dans les deux points d'accueil au mois de juillet et uniquement rue Pasteur au mois d'août. Un goûter est distribué chaque jour aux enfants.

La participation se fait à la semaine. Le règlement est à effectuer dès le dépôt du dossier complet en espèce, par chèque bancaire, postal, carte bancaire ou chèque vacances (ANCV).

Les services « Affaires Scolaires » et « Enfance – Action jeunesse » disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les activités extra et périscolaires.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants :
Personnes qui encadrent les enfants

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant aux services « Affaires Scolaires » et « Enfance – Action jeunesse ». " Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant "